

Déclaration de la CGT au CEt du 30 septembre 2010 Sur le plan d'action régional SMP

La CGT a toujours combattu le principe du SMP de part son caractère systématique et obligatoire en lieu et place de modalités de réception au choix de l'utilisateur en fonction de ses besoins.

A l'opposé, le plan d'action régional présenté ce jour reprend en grande partie la note nationale et met en place une véritable chaîne de production industrielle.

Tout d'abord l'envoi massif des usagers vers le privé (prestataires ou OPP) est considéré comme le « levier central » du dispositif. Il accentue ainsi encore un peu plus la privatisation du Service Public de l'Emploi et transforme, encore un peu plus, les agents de Pôle Emploi en simples opérateurs de saisie.

Pour les Demandeurs d'Emploi, la coercition devient la règle : de la « contractualisation » forcée au risque permanent de sanctions administratives, ils devront s'adapter aux besoins immédiats du patronat local.

Ce contrôle des usagers ne peut s'exercer qu'avec un contrôle accru des agents. Sur ce point, le plan d'action régional ne laisse aucun doute en organisant le contrôle sur toute la chaîne de production, de l'agent au Directeur Régional.

Bonne Pratique de Placement comme « principal levier d'amélioration » normalise à outrance le contenu des entretiens.

C'est le Suivi Mensuel Dépersonnalisé.

Pas d'échappatoire possible, le logiciel OCEAN, outil du contrôle interne, permet une analyse qui, sous couvert de qualité, enferme tous les agents dans une évaluation permanente. Les « déviants » pourront sûrement bénéficier d'un recadrage efficace pour améliorer leur participation aux objectifs de la Direction.

Ce contrôle « à tous les étages » ne peut que renforcer la CGT dans sa défense du statut public. Quoiqu'on en dise, celui-ci restera toujours plus protecteur que la CCN en ne les plaçant pas dans une évaluation permanente et un assujettissement à leur hiérarchie directe.

Dans ce contexte là, la CGT ne peut que maintenir et accentuer sa revendication d'un Service Public de qualité, réellement au service de tous ses usagers.

Ce qui signifie – entre autre :

-  Un suivi véritablement "personnalisé" c'est-à-dire au choix du Demandeur d'Emploi tant par les modalités de contact que par leur fréquence,
-  L'arrêt de la généralisation de la sous-traitance et retour des activités externalisées au sein de Pôle Emploi,
-  Des recrutements en CDI, des formations en adéquation avec le métier exercé par les personnels et des moyens matériels et immobiliers adaptés,

 L'arrêt des radiations administratives : rien ne peut justifier une sanction qui peut ôter à un DE tout moyen de subsistance.